

Amoéba annonce ses résultats semestriels 2022

Chassieu (France), le 29 septembre, 2022 – 18h00 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, annonce aujourd'hui ses résultats semestriels 2022.

Le Conseil d'Administration, qui s'est réuni le 29 septembre 2022, a arrêté les comptes consolidés de la Société pour le 1^{er} semestre 2022.

Le Commissaire aux Comptes a effectué à la demande de la Société son examen limité des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2022 et n'a pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de ces derniers.

Le rapport semestriel est en cours d'émission et sera disponible sur le site internet de la société (www.amoeba-nature.com) dans les prochains jours.

Des résultats opérationnels en ligne avec 2021 et une restructuration de l'endettement

(En K€)	30/06/2022	30/06/2021
Chiffre d'affaires	-	-
Frais de déploiement industriel	(516)	(386)
Frais de R&D	(1 306)	(1 141)
Subventions	251	322
Marketing & Ventes	(192)	(112)
Frais généraux	(1 097)	(1 567)
Résultat opérationnel	(2 860)	(2 884)
Résultat financier	(1 866)	(1 285)
Résultat net	(4 726)	(4 169)

Le **résultat opérationnel** s'établit au 30 juin 2022 à – 2 860 K€ contre – 2 884 K€ au 1^{er} semestre 2021. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée au cours des périodes présentées.

- La société n'a réalisé aucun **chiffre d'affaires** au cours du 1^{er} semestre 2022.
- Les frais de **déploiement industriel** sont supérieurs à l'année précédente de 130 K€.

- Les dépenses de **Recherche et Développement** nettes de subventions s'établissent à 1 055 K€, contre 819 K€ au premier semestre 2021.
- Les frais de **marketing et ventes** sont en hausse de 71% par rapport à l'année précédente (192 K€ au 30 juin 2022 contre 112 K€ au 30 juin 2021).
- Les **frais généraux et administratifs** sont en baisse au 30 juin 2022 à 1 097 K€, soit -30% par rapport à l'année précédente.
- Le **résultat financier** comprend principalement des charges d'intérêts liés aux emprunts bancaires pour - 1 549 K€ (contre -1 434 K€ au 1^o semestre 2021) et des variations de juste valeur sur les dérivés financiers pour -335 K€ (contre 154 K€ en 2021).

Le **résultat net** semestriel ressort ainsi à -4 726 K€

La **trésorerie** de la Société au 30 juin 2022 s'élève à 2 752 K€ contre 7 274 K€ au 31 décembre 2021.

La baisse de la trésorerie s'explique par :

- des flux de trésorerie d'exploitation de - 2 682 K€;
- des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements de -40 K€;
- des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de - 1 802 K€, composés principalement de l'émission d'un emprunt obligataire pour 5 760 K€ sur le premier semestre 2022 et du remboursement intégral de l'emprunt BEI pour 6 070 K€.

Au 30 juin 2022, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 3,7 M€ contre 0,2 M€ au 31 décembre 2021.

L'endettement financier de la Société s'élève à 4,8 M€. Il est principalement constitué de l'emprunt OCAPI (4,3 M€) et des dettes liées aux obligations locatives (0,4 M€), l'emprunt BEI ayant été intégralement remboursé au 30 juin 2022.

Un premier semestre principalement marqué par l'avancement des dossiers réglementaires de commercialisation, la poursuite du développement de l'application biocontrôle et le remboursement anticipé du prêt BEI

Au cours du premier semestre 2022, Amoéba s'est concentrée sur les axes principaux suivants :

1. Suivi des demandes d'autorisation de commercialisation des application biocontrôle et biocide

- Application biocontrôle:

Le 25 Avril 2022, la Société a annoncé que l'AGES (Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit¹), autorité compétente de l'Etat Membre Rapporteur (Autriche) chargée de la demande d'approbation de la substance active de biocontrôle « Lysat de

¹ L'AGES, Agence pour la santé et la sécurité alimentaire – Autriche

Willaertia magna C2c Maky », recommande son approbation pour un usage en protection des plantes sur le territoire européen.

Dans son projet de rapport d'évaluation, l'AGES conclut que la substance active est susceptible de satisfaire aux critères d'approbation. L'autorité autrichienne confirme ainsi l'efficacité de la substance active et son absence d'effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement dans le cadre d'une utilisation conforme aux bonnes pratiques phytosanitaires et dans des conditions réalistes d'utilisation.

- Application biocide

Le 03 mai 2022, la Société a annoncé que le MCCA (Malta Competition and Consumer Affairs Authority), l'autorité compétente de l'Etat membre rapporteur (Malte) évaluant la demande d'approbation de la substance active biocide « Willaertia magna C2c Maky », recommandait sa non-approbation pour un usage biocide dans les tours de refroidissement en Europe.

Sur base du dossier de demande d'approbation de la substance active biocide « Willaertia magna C2c Maky », l'autorité maltaise a conclu dans son projet de rapport que la substance active n'est pas susceptible de satisfaire aux critères d'approbation, considérant que l'efficacité innée n'a pas été suffisamment démontrée et qu'un effet cheval de Troie ne peut être exclu dans des conditions réalistes d'utilisation. En revanche, l'US EPA a rendu quelques semaines plus tard un pré-avis favorable pour une utilisation de l'amibe Willaertia Magna C2c Maky dans les systèmes de refroidissement fermés (voir plus loin « Evolution récente et perspectives ») sur le territoire des Etats Unis.

2. Poursuite du développement de l'application biocontrôle et lancement d'une nouvelle campagne massive d'essais au champ pour 2022

La société a démarré au premier semestre 2022 une nouvelle campagne de tests au champ de son produit de biocontrôle portant principalement sur :

- Des essais pour l'AMM en Europe de la formulation sélectionnée sur le mildiou de la vigne.
- Après les excellents résultats obtenus en 2021, l'intensification du programme oïdium sur vigne
- L'intensification du programme contre les mildious et oïdiums des cultures maraichères afin de préparer de futures demandes d'AMM
- La poursuite du programme céréales en particulier contre les rouilles, la septoriose et la fusariose des épis.
- Des essais sur des cibles nouvelles : en particulier la tavelure du pommier, un sujet majeur, à la suite de résultats prometteurs obtenus en chambre climatique.
- La poursuite de l'évaluation contre la rouille du soja et celle du caféier

3. Financements

- La Société a annoncé l'émission des quatrième et cinquième tranches de 60 obligations convertibles en actions dans le cadre de son financement obligataire avec programme d'intéressement conclu avec Nice & Green.
- Par ailleurs, Amoéba a finalisé la restructuration de son endettement en remboursant par anticipation la totalité du prêt BEI.

4. Evolution de la gouvernance

- L'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2022 a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs :
 - de Monsieur Philippe DUJARDIN en remplacement de Monsieur Pascal REBER, démissionnaire; et
 - de Madame Sylvie GUINARD, en remplacement de Madame Claudine VERMOT-DESROCHES, démissionnaire.

Monsieur Philippe DUJARDIN et Madame Sylvie GUINARD exerceront leurs fonctions pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Par ailleurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 mai 2022 a ratifié la nomination en qualité de Censeur de Monsieur Pascal REBER. Monsieur Pascal REBER exercera lesdites fonctions pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Impact de la crise sanitaire COVID-19 et de la guerre en Ukraine sur les comptes au 30 juin 2022

A la date du présent rapport semestriel, la Société considère que ses activités n'ont pas été significativement impactées par la crise sanitaire.

La production de substance active nécessaire pour réaliser les tests au champ a pu continuer dans des conditions normales d'exploitation. La crise sanitaire n'a pas eu d'impacts sur la préparation et le suivi des dossiers réglementaires en cours. La Société a eu recours au mécanisme d'activité partielle de manière limitée et n'a pas sollicité de PGE.

La Société ne commercialise pas encore ses produits, et ne reconnaît pas, à ce jour, de chiffre d'affaires significatif. La crise du Covid-19 a donc eu peu d'impact sur son compte de résultat.

La Société n'a pas d'activité en Russie ou en Ukraine. Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

Évolution récente et perspectives

Comme suite à la pré-décision favorable de l'US EPA sur l'utilisation de l'amibe *Willaertia Magna C2c* Maky dans les systèmes de refroidissement fermés (cf. communiqué de presse du 10 août 2022), Amoéba affine actuellement son analyse de marché sur ce type restreint de systèmes afin d'évaluer son potentiel de commercialisation.

Le 29 septembre 2022, la société a reçu de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (US EPA) une pré-décision favorable suite à l'évaluation du dossier de demande d'autorisation du Lysat de *Willaertia magna C2c* Maky comme substance active de biocontrôle (biopesticide) utilisable en agriculture. L'EPA a conclu que le lysat de *Willaertia magna C2c* Maky a un profil de faible toxicité pour la santé humaine et l'environnement, et que « *son mode d'action contribue à son attrait en tant qu'alternative viable aux pesticides conventionnels, ce qui en fait un ajout de valeur dans le panel des pesticides* ». Par conséquent, l'EPA propose d'accorder l'enregistrement inconditionnel du lysat de *Willaertia magna C2c* Maky en tant que nouvel ingrédient actif dans une utilisation de protection des plantes alimentaires et non alimentaires.

La Société poursuit son projet d'implantation de sa première usine biocontrôle. Cette usine serait implantée en France et devrait être opérationnelle en 2024 pour satisfaire le démarrage de la commercialisation des produits de biocontrôle. Elle devrait représenter un investissement estimé entre 15 et 17 millions d'euros pour lequel Amoéba devra rechercher de nouveaux financements dès le 4^e trimestre 2022.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois, la Société estimant pouvoir faire face à ses engagements pris.

À propos d'AMOÉBA :

Créée en 2010, Amoéba est une société française basée à Chassieu (Lyon, France) spécialisée dans le traitement du risque microbiologique des ressources naturelles. Au cours des dix dernières années, Amoéba a développé une triple expertise scientifique, industrielle et commerciale autour de l'amibe *Willaertia magna C2c* Maky. Cette solution biologique constitue une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€⁽¹⁾ ainsi que sur le marché américain du traitement de l'eau industrielle en circuits fermés. À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros⁽²⁾ aux Etats-Unis. La commercialisation des produits phytosanitaires, biocides et de santé sont soumis à l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur l'application biocontrôle pour la protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

1. *marketsandmarkets.com, "Wound Care Market by Product, Wound Type, End User - Global Forecast to 2021," 2016.*
2. *Données Amoéba*

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

v.filiatre@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN/ Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2022 sous le numéro D22-0280 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.